

2012-04-75-CAB MOTION POUR UN AUDIT DE LA DETTE PUBLIQUE ET LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

Après le vote du budget communal lors de la précédente séance du conseil municipal, Monsieur le Maire entend revenir sur la dégradation générale de la dette publique et sur celle en particulier du cadre de financement des collectivités locales.

En supprimant la taxe professionnelle, le gouvernement a déjà privé les collectivités d'une ressource propre, dont la dynamique était basée sur l'activité économique, ce qui lui permet aujourd'hui de les soumettre à des dotations d'Etat soumises à la rigueur budgétaire. Dans ce contexte, les collectivités ne disposent plus que de deux leviers pour entretenir et développer les services publics locaux : les impositions sur les ménages déjà lourdement frappés par la crise et la politique d'austérité et l'emprunt.

Aujourd'hui toutefois, tous les acteurs publics se trouvent confrontés à la raréfaction du crédit, étant donné que Dexia, premier prêteur de l'économie locale en France, est dans l'incapacité de consentir le moindre financement du fait de son démantèlement en cours, et que la plupart des autres banques, qui suivaient Dexia dans ses pratiques irresponsables, viennent de décider de se retirer du marché des acteurs publics au prétexte que les normes prudentielles de Bâle III font peser davantage de contraintes.

Monsieur le Maire rappelle que, ces dernières années, Dexia et les banques ont en effet incité un grand nombre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de logement social et d'associations à financer leurs investissements au moyen de « prêts structurés », construits sur des montages spéculatifs complexes, dont le risque était supporté par les seuls emprunteurs. L'augmentation des taux de ces prêts, allant parfois jusqu'à 25 %, a sérieusement dégradé leur situation financière. Le rapport du 6 décembre 2011 de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale a révélé que l'ensemble des acteurs publics locaux a souscrit pour 32,1 milliards d'euros de prêts structurés, dont 18,8 d'encours à risque.

Ainsi l'emprunt, est devenu de plus en plus difficile à utiliser, le système bancaire n'étant pas enclin à proposer des crédits, sauf à des taux particulièrement élevés. Monsieur le Maire indique que, même pour la commune Tarnos qui n'a pas eu à contracter de ces emprunts dénommés aujourd'hui « toxiques », et qui a ainsi la chance de conserver une situation financière saine, il est difficile de trouver des financements pour mettre en œuvre les projets.

Les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public. Un crédit plus rare et plus cher ne ferait qu'amplifier le mouvement de récession économique qui touche notre pays tout en privant la population des services qu'elle est en droit d'attendre.

Le Conseil Municipal,

Entendu son Président,

- **AFFIRME** publiquement que sa politique d'endettement est mise exclusivement au service de l'amélioration des conditions de vie de tous ses concitoyens et rejette toute forme d'endettement à caractère spéculatif ;
- **DECIDE** de ne contracter que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisibles avec des marges et des conditions de sorties correctes ;
- **AFFIRME** sa solidarité pleine et entière avec tous les acteurs publics confrontés aujourd'hui aux conséquences des pratiques douteuses de banquiers qui n'ont pas satisfait leur obligation de conseil ;
- **DEMANDE** solennellement à l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts « toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour les emprunteurs ;
- **DEMANDE** à l'Etat de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales par des crédits dont le taux d'intérêt maximum seraient égal celui de leur refinancement auprès de la banque centrale, sans passer par les marchés financiers ;
- **ADOpte** le label « **Collectivité pour un audit citoyen** » initié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche, pour lancer un vaste débat public sur la question.

Vote : 26

Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus (suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme - Tarnos, le 03 avril 2012 - Le Maire